

## Règlement Aix en Foulées 2020

**ART.-1.** L'Association Aix Athlé Provence, organise, avec le soutien de la ville d'Aix-en-Provence et de la Métropole Aix Marseille, le dimanche 11 octobre 2020, un 5 km Labellisé FFA, un 10km labellisé et qualificatif FFA et un 20 km. Ces 3 épreuves mixtes sont ouvertes aux handisports. Le parcours est composé d'une boucle de 5 km qui sera parcourue de 1 à 4 fois selon la distance choisie.

### **ART.-2.** Ravitaillement.

Un poste de ravitaillement est mis en place aux environs du km 4 de la boucle de 5 km. Les organisateurs prévoient un fléchage au sol et le marquage visuel de tous les kilomètres.

### **ART.-3.** Accompagnateurs.

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur, notamment à bicyclette et à roller, est interdit, sous peine de disqualification. Pour les catégories Handisports coureurs à pied, des accompagnateurs (coureurs valides) sont acceptés à condition qu'ils se déclarent au moment de leur inscription (inscription confondue avec celle du coureur handisport mais certificat médical exigé).

### **ART.-4.** Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés et aux handisports. L'épreuve de 5 km est ouverte à partir de la catégorie minimale (nés en 2006/2005). L'épreuve du 10 km est ouverte à partir de la catégorie cadet (nés en 2004/ 2003). Pour le 20 km, à partir de la catégorie junior (nés en 2002/2001).

Toute participant est soumis à la présentation obligatoire

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

L'organisation prévoit un sas de départ « préférentiel » pour les 3 distances. Il est destiné aux coureurs ayant réalisé :

Pour le 5 km : un temps inférieur à 18' pour les hommes, de 21' pour les femmes (ou les temps de référence demandés ci-dessous pour le 10 km)

Pour le 10 km : un temps inférieur à 37' pour les hommes, de 46' pour les femmes.

Pour le 20 km : un temps inférieur à 1h18' pour les hommes, de 1h38' pour les femmes (ou sur semi 1h43' pour les F et 1h22' pour les H).

L'ensemble des pièces justificatives concernant le sas de départ « préférentiel » est à télécharger lors de l'inscription.

#### **ART.4-3. Droits d'inscriptions**

Épreuves	Jusqu'au 11/09	Jusqu'au 09/10	Inscription sur place
5km	11€	13€	18€
10km	12€	14€	20€
20km	20€	23€	30€
minifoulées	de 2007 à 2016 : 1€* (inscriptions sur place)		

Challenge Entreprise IN EXTENSO : le montant de l'inscription d'une équipe est de 150€ (voir ART. 8. Remise des prix / Challenges)

#### **ART.-5. retrait des dossards.**

Le retrait des dossards ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité originale ou de sa photocopie. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution).

#### **ART.-6. Départs-Arrivées**

Départs/Arrivées : Cours Mirabeau

Le départ des épreuves, à titre indicatif est fixé à :

8h50 (handisport)

9h00 pour les autres participants

**ART.-7.** Chronométrage/barrière horaire et classement :

Le chronométrage est effectué à l'aide d'une puce électronique intégrée sur le dossard qui ne doit pas être plié sous peine de non fonctionnement. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant au delà de la barrière horaire établie à 1h50 mn (fin du 3<sup>ième</sup> tour)

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement F.F.A.

**ART.-8.** Remise des prix / Challenge IN EXTENSO

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Sont récompensés conformément aux catégories d'âge FFA (tableau ci-après) :

Les 5 premiers femmes et hommes du scratch de chaque épreuve

Le premier des catégories d'âges pour chaque épreuve. A partir de la catégorie minimale pour le 5km, cadet pour le 10km et junior pour le 20km

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1985 et avant
Seniors	SE	1986 à 1997
Espoirs	ES	1998 à 2000
Juniors	JU	2001 et 2002
Cadets	CA	2003 et 2004
Minimes	MI	2005 et 2006

**Détails des catégories Masters**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1985 - 1981
	M1	1980 - 1976
	M2	1975 - 1971
	M3	1970 - 1966
	M4	1965 - 1961
	M5	1960 - 1956
	M6	1955 - 1951
	M7	1950 - 1946
	M8	1945 - 1941
	M9	1940 - 1936
	M10	1935 et avant

Le Challenge entreprise IN EXTENSO est organisé sur le 20 km d'Aix en Foulées. Les équipes représentant leur entreprise participent au 20 km en relais de 4 coureurs (4x5km). Elles peuvent être uniquement masculines, féminines mais aussi mixtes.

Un seul classement récompensera l'équipe la plus performante.

Les dossards seront à retirer le **samedi 10 octobre** au Stand IN EXTENSO

#### **ART.-9. Secours**

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

#### **ART.-10. Assurance**

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **ART-11. Utilisation de bâtons de marche**

L'utilisation de bâtons de type marche nordique est interdite par l'organisateur.

#### **ART.-12. Vols, pertes d'effets**

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le week-end de la manifestation y compris dans les vestiaires.

#### **ART-13. Droit à l'image.**

"J'autorise expressément les organisateurs d'Aix en Foulée ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux courses d'Aix en Foulées, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée", conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Le coureur désireux de ne pas apparaître sur les classements des épreuves d'Aix en Foulées mises en ligne par doit en informer l'organisation.

#### **ART-14. Handisports**

Outre le présent règlement, le règlement course sur route de la F.F.H s'applique, notamment aux athlètes déficients visuels (guide) et athlètes en fauteuil (casque obligatoire) ; les hand-bikes sont admis et soumis aux mêmes règlements. Les classements seront établis séparément par catégorie. Les parcours seront sécurisés (ouverture par véhicules).

L'attention des handisports est attirée sur quelques passages difficiles.

#### **ART-15. Risque de trouble à l'organisation de la manifestation.**

En cas de comportement individuel ou collectif non approprié nuisant à la sérénité de l'organisation (violences verbales, utilisation des réseaux sociaux à des fins calomnieuses ...) l'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte le ou les inscriptions du ou des perturbateurs (qui seront remboursées) .

**ART-16.** Cas de force majeur

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**ART-17.** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.